

Comité syndical du 2 juillet 2018

DELIBERATION N° 18-032

Objet : Convention avec l'Université de Cergy-Pontoise pour l'accès des publics en insertion au Diplôme Universitaire "Fabrication Numérique" dans le cadre du Hub Numérique Nikola TESLA

Le deux juillet deux mille dix-huit à seize heures, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

	<u>Sont présents :</u>	
Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
	M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	<u>Est excusée et suppléée :</u>	
Publication ou notification :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise France a été suppléée par M. Maurice CHAYET
	<u>A donné pouvoir</u>	
	Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
	<u>Sont absents :</u>	
	M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France
	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine
	M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Secrétaire de séance :	M. Pierre-Édouard EON	

Le Comité syndical,

*Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu le rapport n° 18-032,*

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention de partenariat avec l'Université de Cergy-Pontoise pour la mise en place d'une expérimentation visant à l'insertion par la formation aux outils de fabrication numérique et par l'entrepreneuriat de jeunes de moins de 25 ans éloignés de l'emploi ;

APPROUVE le versement d'une subvention à l'Université de Cergy-Pontoise d'un montant maximum de 31 200 €, soit 29% du coût total de l'opération, pour le cofinancement de l'expérimentation en faveur d'un groupe de 10 jeunes valdoisiens qui pourront bénéficier sans frais de scolarité d'un accès à une formation au Diplôme Universitaire "Fabrication Numérique" et au Diplôme "Étudiant Entrepreneur" de l'Université de Cergy-Pontoise ;

PRECISE que le syndicat Val d'Oise Numérique procédera au versement de la subvention à l'issue de l'expérimentation et sur présentation du bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'opération par l'Université de Cergy-Pontoise ;

AUTORISE le Président à signer ladite convention ;

DONNE pouvoir au Président afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération.



**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

Le Président

Monsieur Pierre-Édouard EON